RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01963
Numéro SIREN : 498 201 292
Nom ou dénomination : ABCC33

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt 10415

N° de Dossier : 150191

C266

AGC Gironde Artigues 5, Av de Virecourt 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

En Euro

Sarl ABCC33

7 Avenue Pierre et Marcelle Girard

33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésimé 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
3300409	323394	03	EM	651
N° Siret	49820129200022			

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2023
cerfa
N° 11084* 24
Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/07/22	et clos le	30/06/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Sarl ABCC33
7 Avenue Pierre et Marcelle Girard

33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE

SIRET 4 9 8 2 0 1 2 9 2 0 0 0 2 2

Mél : abcc33@sfr.fr

Adresse du siège social :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux d'installation d'équipements the

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit : 9 954

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0 %
PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ☐
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐
Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐
Autres dispositifs ☐
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
Nom / Adresse 0
N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
Nom / Adresse
N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

AGC Gironde Artigues 5, Av de Virecourt 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Tél : 0557542600

Nom et adresse du conseil :

Tél :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Identité du déclarant :

Date : 31/07/23 Lieu : MARTIGNAS SUR JALLE

Qualité et nom du signataire : Gérant BELLA Amar

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa N°15948*05

Désignation de l'entreprise	Sarl ABCC33	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	7 Avenue Pierre et Marcel e Girard 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE	
SIRET	4 9 8 2 0 1 2 9 2 0 0 0 2 2	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	645	016 645	
	Immobilisations corporelles *		028	14 126	030 13 384	742
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
		Total I (5)	044	14 771	048 14 029	742
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	18 280	052	18 280
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 761	070	4 761
		Autres * (3)	072	309	074	309
	Valeurs mobilières de placement		080	45	082	45
	Disponibilités		084	7 544	086	7 544
	Charges constatées d'avance *		092	116	094	116
		Total II	096	31 055	098	31 055
		Total général (I + II)	110	45 826	112 14 029	31 797

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	10 909
	Résultat de l'exercice	136	-10 023
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	9 686
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 177
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 730)	172	16 934
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	22 111
	Total général (I + II + III)	180	31 797

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Dilisco SA (2023) - All rights reserved

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Sarl ABCC33 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30/06/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

				N		N-1
Ventes de marchandises *			209		210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	services *		217	4 436	218	104 941
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	11 896
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	1
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	116 837

CHARGES D'EXPLOITATION

				N		N-1
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
Variation de stocks (marchandises)*					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	37 809
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-60
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	17 240
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	1 410	)	244	1 440
Rémunérations du personnel*					250	46 810
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21 102
Dotations aux amortissements*					254	1 927
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	553
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	50			
				Total des charges d'exploitation (II)	264	126 820
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-9 983
Produits financiers (III)	280	29		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	69
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**				310	-10 023
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	10 023

Réintégrations

							N		N-1
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316			
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles*						322			
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	69		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			

Déductions

						N		N-1	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU-TE *(44. octies A)*	987			342		
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989					
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138					
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344					
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345								
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	9 954
Déficit Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables : * 18 345 dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	9 954

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe EBP (2023) - Tous droits réservés

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Sarl ABCC33 — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406		
	Autres	410	645	412	414	416	645	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 711	442	444	446	2 711	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	6 617	452	454	456	6 617	
	Matériel de transport	460	3 442	462	464	466	3 442	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 355	472	474	476	1 355	
Immobilisations financières		480		482	484	486		
TOTAL		490	14 771	492	494	496	14 771	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial	495		497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles	500	645	502	504	506	645	
Immobilisations corporelles — Terrains	510		512	514	516		
Constructions	520		522	524	526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 286	532	165	534	536	2 451
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 617	542	544	546	6 617	
Matériel de transport	550	2 132	552	1 310	554	556	3 442
Autres immobilisations corporelles	560	422	562	452	564	566	873
TOTAL	570	12 103	572	1 927	574	576	14 029

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	
			TOTAL	596	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Cegid (2022) - Tous droits réservés

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl ABCC33

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	18 345
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	18 345
Déficits de l'exercice			860	9 954
Total des déficits restant à reporter			870	28 299

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI (dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	3 870
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	15 602	380	15 602
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	11 600
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	9 684
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(5) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : Sarl ABCC33			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/07/2022 et clos le : 30/06/2023 Durée en nombre de mois			12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /		016	/ /
Date de cessation					/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Cegid 2023

Désignation de l'entreprise Sarl ABCC33
Numéro de siret 49820129200022

Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement - Immobilisations

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Immobilisations				Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement					
N° de compte N° d'ordre - Subd.	Libellé	Dt. cession	Val. d'origine Dt. acquisit.	Durée Dt. d'amort.	Mt d'origine Taux DEI	Mt antérieur	Mt DEI début	Mt de l'exercice	Mt fin de l'exercice
Total des immobilisations à la DEI					**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total des immobilisations hors cession à la DEI					**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sarl ABCD33
Numéro de siret 49820129200022

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Désignations	Montant
Cotis. fisc. TNS à payer Cotis. fisc. TNS à payer	236
Cotis. soc. TNS à payer Cotis. soc. TNS à payer	980
Total des charges à payer	**1 216**

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sarl ABCC3
Numéro siret 49820129200022

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 350)	
Amendes et pénalités	69
TOTAL	69

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
TOTAL	

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

ABCC33

S.A.R.L. Au capital de 8 000 euros
7 Avenue Pierre et Marcelle Girard
33127 MARTIGNAS SUR JALLE
RCS BORDEAUX 498 201 292

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/ 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la Loi et à nos statuts, pour vous donner lecture du présent rapport sur la situation de la Société et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Notre activité peut se résumer de la façon suivante :

☛ **Sur le plan commercial**, notre chiffre d'affaires s'est élevé à ***104 941 euros*** *au* 30/06/2023 contre ***120 122 euros*** au 30/06/2022

☛ **Sur le comptable,** l'ensemble de ces éléments se traduit par :

① Des produits d'exploitation pour ***116 837 euros*** au 30.06.2023.
② Des charges d'exploitation pour **126 820** ***euros*** au 30.06.2023.
③ Un résultat d'exploitation de ***-9 983 euros*** au 30.06.2023.

Le résultat d'exploitation diminué de l'impôt sur les sociétés s'il y a lieu donne le résultat net soit un Déficit de 10 023E.

LE GERANT

ABCC 33
7 Avenue Pierre et Marcelle Girard
33127 Martignas/Jalle
06.20.76.32.23
Mail : abcc33@sfr.fr
Siret : 498 201 292 000 30

ABCC33
S.A.R.L. Au capital de 8 000 euros
7 Avenue Pierre et Marcelle Girard
33127 MARTIGNAS SUR JALLE
RCS BORDEAUX 498 201 292

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/09/2023

Le 30/06/2023 à neuf heures, les associés de la SARL ABCC33, société à responsabilité limitée, se sont réunis au siège social de ladite Société, sur convocation de la gérance pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023
- Affectation du résultat de l'exercice et quitus à la gérance
- Approbation des opérations intervenues entre Mr Bella Amar et la société

Sont présents à cette assemblée :

Monsieur Amar BELLA, associé gérant détenteur de 70 parts,

Madame Sylvie BELLA, associée détentrice de 30 parts,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

Monsieur BELLA est nommé président de séance. Il constate que les associés présents détenant ensemble la totalité du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président donne lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice du 30/06/2022 au 30/06/2023 lequel fait apparaître un DEFICIT DE 10 023euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Après échange de vues entre les associés, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve celui-ci ainsi que l'inventaire, les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

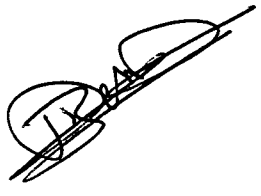
L'assemblée générale décide d'affecter le Déficit de l'exercice s'élevant à -10 023EUROS en report à nouveau, et enfin donne quitus à la gérance pour l'exercice écoulé.

Résolution est adoptée à l'unanimité.

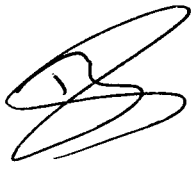
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11H15 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les deux associés.

Amar BELLA



Sylvie BELLA



SARL ABCC33

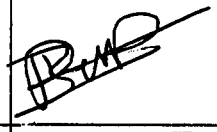
7 Avenue Pierre et Marcelle Girard

33127 Martignas sur Jalle

RCS / 498 201 292 RCS BORDEAUX

FEUILLE DE PRESENCE

A l'assemblée générale Ordinaire Annuelle du ***15/09/2023***.

Associés nom prénom adresses	parts	voix	mandataire	signatures
AMAR BELLA 7 AV PIERRE ET MARCELLE GIRARD 33127 MARTIGNAS SUR JALLE	70	70		
SYLVIE BELLA 7 AV PIERRE ET MARCELLE GIRARD 33127 MARTIGNAS SUR JALLE	30	30		
TOTAL	100	100		

Sur les 100 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que deux associés sont présents et totalisent les 100 parts ayant droit de vote auxquelles sont attachés cent voix.

A la présente sont annexés

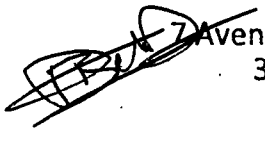
° Pouvoirs

° Formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance





ABCC 33
7 Avenue Pierre et Marcelle Girard
33127 Martignas/Jalle
06.20.76.32.23
Mail : abcc33@sfr.fr
Siret : 498 201 292 000 30